



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme Virginia DA SILVA, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : Mme SANDRIN Clara pouvoir à M. Joseph SAMAMA, Mme LAMARRE Maggy pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme RAZIK Sophie pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. GHERRAS Bilal pouvoir à M. Mehdi BELKACEM.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

Réf : 2026/05/9-2 - OBJET : Désignation d'un représentant pour représenter la commune à l'Association de Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire Est Yvelines (COGITEY).

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les candidatures présentées, à savoir :

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260527-2026-05-09-2-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2026

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :

M. Joseph SAMAMA

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

M. Mehdi BELKACEM

3) Liste Ensemble pour Saint-Cyr :

Mme Sandra BENHEMMA

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et procédé au vote,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant chargé de représenter la commune au sein de l'Association COGITEY

Article 2 : Désigne par 27 voix pour et 8 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et Mme Sandra BENHEMMA) M. Joseph SAMAMA pour représenter la Commune au sein de l'association précitée

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **- 3 JUIN 2026**

Sonia BRAU

Maire



Sonia BRAU

Vladimir BOIRE

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 2 juin 2026